MORÉAC

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Canton de Moréac
Commune de MORÉAC

ARRETÉ DU MAIRE
N° 2026-534

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;
Vu le code de la santé publique ;
Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;
Vu la demande présentée le 02 novembre 2026 par Monsieur LE GAL Patrick, Secrétaire de l'association TRIAU, domicilié 52 bis rue de la Madeleine à Moréac (56500).

ARRETE

Article 1er : Monsieur LE GAL Patrick est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le dimanche 20 décembre 2026 de 14h00 à 1h00, à l'occasion du Marché de Noël à la salle An ty Roz. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 02 novembre 2026

Pour Le Maire,

MAIRIE DE MORÉAC 56 (Morbihan)

Pascal Roselier